



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 10-2018
relatif au budget 2019
du Fonds Culturel Riviera

Date proposée pour la commission intercommunale
de gestion : le mardi 30 octobre 2018, à 18h30,

à l'administration communale à Veytaux
(rue du They 1)

St-Légier-La Chiésaz, le 1^{er} octobre 2018

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2019 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

CADRE GÉNÉRAL

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.

FONCTIONNEMENT ET ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant.

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du fonds, soit 2003 - 2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional. Dès 2007, de nouvelles institutions ont été intégrées au fonds. Outre l'Agenda Riviera, les institutions bénéficiaires en 2018 sont rappelées ci-après.

Association Clara Haskil (Concours)	Fondation des Arts & Spectacles -
Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux	Le Reflet-Théâtre de Vevey
Association Live in Vevey	Fondation Festival du rire de Montreux -
Association des Musées de la Riviera vaudoise (AMRV)	Montreux Comedy Festival
Association Nouvel Espace Dancers (NED)	Montreux Jazz Artists Foundation
Association Nox Orae	Fondation Montreux Choral Festival
Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental	Fondation pour l'art dramatique -
Association Semaine internationale de piano	Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
Association du Théâtre de Poche de la Grenette	Fondation de la Saison culturelle de Montreux
Association du Théâtre Les Trois-Quarts	Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)	Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au Conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2018, le conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2019.

FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2019

REVENUS

(Fr. 46.50 / hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2018, sur la base de la population 2017 + 0.7%)

	Population au 31.12.2017	Population estimée au 31.12.2018 (+ 0.7%)	Montant à porter au budget 2019	
Blonay	6'183	6'226	289'509.00	
Chardonne	2'921	2'941	136'756.50	
Corseaux	2'289	2'305	107'182.50	
Corsier	3'396	3'420	159'030.00	
Jongny	1'549	1'560	72'540.00	
Montreux	26'653	26'840	1'248'060.00	
St-Légier-La Chiésaz	5'167	5'203	241'939.50	
La Tour-de-Peilz	11'779	11'861	551'536.50	
Vevey	19'829	19'968	928'512.00	
Veytaux	870	876	40'734.00	
Totaux	80'636	81'200	3'775'800.00	
Contribution de la Taxe de séjour à l'édition de l'Agenda Riviera				12'000.00
TOTAL DES REVENUS				3'787'800.00
CHARGES				
Subventions aux institutions intégrées au fonds			3'748'000.00	
Prestations d'administration et de gestion (SAI)			35'000.00	
Contrôle des comptes (fiduciaire)			600.00	
TOTAL DES CHARGES				3'783'600.00
SOLDE SELON BUDGET				4'200.00

Vevey, septembre 2018 / SAI - LMS/jm